



PRÉFET DE L'ARDÈCHE
PRÉFET DE LA DRÔME

DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2013

Conférence de presse

Mercredi 13 mars 2013

Maison de l'industrie (UIMM)
à Valence



CONTACTS PRESSE :

Cabinet du préfet de la Drôme – Service départemental de la communication interministérielle de l'État

Tél : 04 75 79 29 46 - ✉ : pref-communication@drome.gouv.fr

Site internet : www.drome.gouv.fr

Cabinet du préfet de l'Ardèche – Service départemental de la communication interministérielle de l'État

Tel : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09 - Fax : 04 75 66 50 93 - ✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Site internet : www.ardeche.gouv.fr



PRÉFET DE L'ARDÈCHE
PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le 13 mars 2013

PRÉSENTATION DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2013

A l'occasion de la troisième édition de la Semaine de l'industrie qui aura lieu du 18 au 24 mars 2013, Dominique LACROIX, préfet de l'Ardèche et Pierre-André DURAND, préfet de la Drôme présentent, au cours d'une conférence de presse, le programme des événements organisés en Drôme et en Ardèche.

1 - Pourquoi une semaine de l'industrie ?

Le lancement d'une semaine de l'industrie est l'une des 23 mesures retenues dans le cadre des États Généraux de l'Industrie. Dans le prolongement des travaux menés au plan national et régional, l'enjeu est de promouvoir l'industrie en particulier auprès des jeunes, mais aussi les métiers et les savoir-faire associés.

Elle a pour objectifs :

- ◆ de changer l'image de l'industrie auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants en faculté ou en écoles d'enseignement supérieur) et du grand public.
- ◆ de rassembler les acteurs du secteur industriel. Chaque partenaire peut s'appuyer sur cette démarche nationale pour organiser une manifestation (visites d'entreprises, ateliers, conférences, etc) qui s'inscrira dans le programme national.

Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec la volonté de renforcer la politique industrielle dont témoigne la récente installation du Conseil National de l'Industrie.

2 - Renforcer la politique industrielle

Conformément aux décisions du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, le Conseil National de l'Industrie (CNI) a été installé le 5 février dernier.

Véritable « Parlement de l'industrie », le CNI réunit sous la présidence du Premier ministre les industriels et les organisations syndicales autour de l'État. Il structure ses travaux par filière, pour déterminer les actions spécifiques concrètes qui renforcent chaque industrie dans la compétition mondiale.

Le CNI devient le lieu **de mise en mouvement des filières**. Des contrats de filière, qui privilégient le donnant-donnant, des engagements réciproques des industriels et de l'État, sont élaborés puis discutés dans les comités stratégiques de filière du CNI qui sont au nombre de treize (automobile, aéronautique, agroalimentaire, construction navale, construction ferroviaire, nucléaire, TIC ...).

La politique de filières se décline en trois axes :

- ◆ **Le soutien aux filières industrielles établies** (automobile, agro-alimentaire, chimie, santé, nucléaire aéronautique etc.) et la mise en place de contrats partenariaux de filière au service d'une ambition collective ;
- ◆ **L'émergence et la structuration des filières de demain** (numérique, transition énergétique...)
- ◆ **Une ambition d'excellence pour notre industrie à moyen terme**, notamment au travers de l'accompagnement par la Banque Publique d'investissement d'innovation de rupture.

La démarche est reprise au niveau régional par le préfet de région qui a installé 7 comités stratégiques de filières régionales (Automobile, Chimie, Microélectronique, Santé, Énergie, Agroalimentaire, Bois) dont celui concernant l'agroalimentaire particulièrement représenté en Drôme qui rendra ses conclusions le 15 mars prochain.

3 – En guise d'illustration des politiques conduites : deux dispositifs de soutien à l'économie

- **Appel à projet pour le renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques** (ouvert jusqu'au 31/12/2013)

Soutien de projets industriels présentant les caractéristiques suivantes (critères d'éligibilité) :

- être stratégiques et structurants pour la (les) filière(s) en question. Cela se traduit notamment par une labellisation par le comité stratégique de la filière en question,

- être collectifs, c'est-à-dire bénéficier à un nombre significatif de PME ou d'ETI, avec la participation d'éventuelles grandes entreprises;
- apporter un bénéfice effectif au développement industriel et commercial des PME ou ETI identifiées et impliquées dans le projet.

L'aide est apportée sous la forme d'une participation (subvention) au coût du projet pouvant atteindre **50% des dépenses éligibles**.

➤ **Aide à la réindustrialisation** (ré abondé d'un montant de 120 M€) :

L'aide à la réindustrialisation (ARI) pilotée par le ministère de redressement productif est un dispositif de soutien à l'investissement qui s'adresse aux entreprises dont le projet d'investissement industriel contribue par son ampleur et son potentiel économique à la réindustrialisation de la France et à la création d'emplois.

L'aide est apportée sous forme d'avance remboursable qui peut représenter jusqu'à **30 % des dépenses éligibles**.

3 – Labelliser un projet :

Les entreprises et les organismes souhaitant participer à la semaine de l'industrie étaient invités **à faire labelliser leur événement avant le 8 mars 2013** par le comité composé des partenaires de l'événement.

Afin d'être labellisé, un événement devait remplir quatre conditions :

- ✓ se dérouler entre le 18 et le 24 mars 2013 ;
- ✓ être ouvert au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi ;
- ✓ avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- ✓ accès gratuit.

La description détaillée des événements labellisés, recensés dans la liste des manifestations officielles, est publiée sur le site <http://www.economie.gouv.fr/semaine-industrie/rechercher-un-evenement>.

4 – Le programme des événements labellisés en Drôme et en Ardèche

(voir en annexes 1 et 2)

La mise en place d'un comité de pilotage commun aux départements de l'Ardèche et de la Drôme associant les services de l'État (Préfecture, Direccte, Pôle Emploi, Éducation nationale) et les partenaires institutionnels (CCI, MEDEF, UIMM, CGPEM, MEF, CTEF), avec une forte implication des industriels locaux, a permis de préparer cette édition 2013 et d'aboutir à la publication d'un programme riche et complet.

Le bilan de la 2^{ème} édition de la Semaine de l'industrie en 2012

Par la forte mobilisation de l'ensemble des filières industrielles et des acteurs concernés (entreprises, organisations professionnelles, syndicats, chambres consulaires, préfectures, rectorats, DIRECCTE...), la 2^{ème} édition a remporté un vif succès. Elle a réuni 2 280 événements sur tout le territoire national (dont 219 en Rhône-Alpes **dont 24 en Drôme et 7 en Ardèche**).

En tout, ce sont près de 500 lycéens et collégiens, conseillers en insertion et professeurs qui ont participé aux manifestations sur les deux départements. A ce public s'ajoute un grand nombre de visiteurs « grand public ».

En matière de communication, plus d'une dizaine d'articles ont été publiés dans la presse locale.

L'enquête de satisfaction réalisée à l'issue de la seconde édition montre tout l'intérêt d'un tel événement puisque 94 % des organisateurs ont souhaité réitérer l'initiative en 2013 et 89 % de visiteurs sont satisfaits de l'événement auquel ils ont participé.